



## UCC VTT

UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE VÉLO TOUT TERRAIN

Du 26 avril au 30 octobre 2021 - 142h (dont 10h de FOAD)

### EMPLOIS & COMPÉTENCES

L'Unité Capitalisable Complémentaire Vélo Tout Terrain (UCC VTT) atteste des compétences de l'éducateur à assurer, en autonomie pédagogique, des cycles d'initiation jusqu'au premier niveau de compétition dans les activités du vélo tout terrain, à l'exception des activités de vélo tout terrain de descente.

Cette certification est une opportunité pour compléter votre champ de compétences professionnelles. Vous pourrez ainsi accéder aux demandes des établissements ou structures prestataires d'activités Vélo Tout Terrain, ou développer une activité sous le statut d'indépendant.

#### Les débouchés

Le titulaire de l'UCC VTT peut encadrer le VTT de manière indépendante ou au sein de n'importe quelle structure professionnelle ou fédérale : structure de loisir touristique, collectivité territoriale (Mairie, EPCI, Conseil Départemental), structure fédérale ou club de VTT (jusqu'au premier niveau de compétition), en milieu scolaire etc.

### COMPÉTENCES VISÉS

Cette spécialisation valide l'acquisition de compétences pédagogiques, techniques, et mécaniques du vélo tout-terrain. Le titulaire de l'UCC Vélo Tout Terrain maîtrise :

- Les outils pédagogiques tous publics (enfant et adulte)
- Les fondamentaux de l'activité VTT
- Les techniques de VTT (cross-country, zone de maniabilité)
- La réglementation
- La mécanique en situation
- Les techniques d'orientation

### CONDITIONS D'ENTRÉE

- L'accès à la formation est réservé aux titulaires (ou en cours de formation) d'un BPJEPS APT et/ou activités de randonnées.
- Les tests d'entrée en formation ont lieu le jeudi 9 avril 2021 au centre sportif de Bellecin.
- Prise en charge des frais possible en fonction de votre statut (OPCO, Pôle emploi, apprentissage si parcours avec BPJEPS APT).
- Les sportifs de haut niveau en VTT inscrits sur les listes ministérielles sont dispensés du test technique.